

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAU**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025**

Délibération n° 2025-08-96

Date de la convocation : 13 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de procurations : 3

Votes : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le dix-neuf décembre deux-mil-vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, ROCHEPIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUAMY Denis, LARGERON Olivier, BASTY Jean-Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LAROIX Laurence, CROZET Hélène, LESCANGE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20251219-2025-08-96-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2025

Procurations :

EBOLI Laure, procuration à LESCANGE Etienne
SANTIAGO François, procuration à MERLE Evelyne
ORIOL Jessica, procuration à CROZET Hélène

Absent excusé :

Secrétaire : MERLE Evelyne

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA TOITURE DE
L'ESPACE JULES VERNE POUR L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur le maire rappelle que Par délibération du 20 septembre 2024, le conseil municipal avait émis un avis favorable sur le principe de mise à disposition de la toiture de l'Espace Jules Verne pour l'équipement de panneaux de production photovoltaïque.

Suite à un appel à manifestation d'intérêt, l'assemblée délibérante lors de sa séance du 21 février 2025 a retenu la proposition de l'organisme PILATWATT pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture de l'Espace Jules Verne.

Il convient désormais de conventionner avec PILATWATT sur le principe d'occupation temporaire de la toiture de l'Espace Jules Verne.

Le projet de convention est joint en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE cette convention et AUTORISE le maire à la signer.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAU, le 19 décembre 2025.

Le Maire
Vincent DUCREUX

La secrétaire de séance
Evelyne MERLE

